

Bureau syndical du 10 octobre 2019

DELIBERATION N° 2019-10-073

Autorisation de signature du marché -Acquisition de remorques avec bennes pour la mise en œuvre de recycleries mobiles avec fourniture de pièces de rechange

Nombre de membres 25			L'an deux mille dix-neuf, le dix octobre à dix heures trente, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président le quatre octobre, s'est réunie dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur François TATTI, Président. Madame Marie-Laurence SOTTY a été désignée secrétaire de séance. Le quorum étant atteint le bureau peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
22	12	12	

Présents :

Messieurs : TATTI François, GIANNI Don Georges, ARMANET Guy, POLI Xavier, PAJANACCI Jean, GUIDONI Pierre, GIORDANI Jean-Pierre, GIFFON Jean-Baptiste, MATTEI Jean-François, BERNARDI François et MICHELI Felix.

Présente :

Madame : SOTTY Marie-Laurence.

Absents :

Mesdames : ZUCCARELLI Marie et BATTESTINI Serena.
 Messieurs : MILANI Jean-Louis, LACOMBE Xavier, VIVONI Ange-Pierre, VALERY Jean-Noël, FAGGIANELLI François, FILONI François, HABANI Yohan, et DE MEYER Jean-Michel.

Certifié exécutoire,

après transmission en Préfecture le : 25/10/2019
 et de la publication de l'acte le: 25/10/2019



Accusé de réception en préfecture
 02B-200009827-20191010-2019-10-073-DE
 Date de télétransmission : 25/10/2019
 Date de réception préfecture : 25/10/2019

Monsieur le Président, François TATTI expose :

Des EPCI adhérents ont exprimé le besoin de compléter le réseau de recyclerie en offrant un service de proximité en allant au plus près des usagers et ainsi faciliter le captage de déchets valorisables.

Une consultation se référant au C.C.A.G Services a été lancée en Procédure formalisée de type Appel d'Offres Ouvert Européen de type accord cadre mono attributaire se déroulant par bons de commande sans minimum ni maximum.

Elle se compose d'un lot unique.

Ce contrat aura une durée de 12 mois à partir de la notification du contrat et sera reconductible expressément 3 fois 12 mois.

Section d'investissement : Article 21571

Il est demandé aux membres du Bureau de bien vouloir autoriser le Président du SYVADEC à signer le marché visant à l'acquisition de remorques avec bennes pour la mise en œuvre de recycleries mobiles avec fourniture de pièces de rechange avec la Société SEpra Environnement au regard des critères indiqués dans le dossier de consultation pour un montant de marché estimé à 139.000 € HT par période

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré:

VU le Code Générale des Collectivités Territoriales notamment l'article L.5211-1

VU l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 relative à la partie législative du Code de la Commande Publique

VU le Décret 2018-1075 du 3 décembre 2018 relatif à la partie réglementaire du Code de la Commande Publique

VU la délibération 2014-05-24 du 20 mai 2014 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau,

Vu les décisions de la commission d'appel d'offres du 10 octobre 2019

Considérant que les crédits sont inscrits au budget,

Ouïe l'exposé de M. François TATTI, Président,

A l'unanimité:

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Autorise Monsieur le Président à signer le marché avec la société SEpra Environnement
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires.



Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

François TATTI